S.I.V.O.S en Sapey
230, Route du Pont de la Pyle
39260 MAISOD
03.84.42.32.46
mairie@maisod.fr

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 039-253906291-20261028-S_2026_0014-DE

DÉLIBÉRATION N° S_2026_0014
DU CONSEIL SYNDICAL

SÉANCE DU 28 / 10/ 2026

Date de la convention :
22 / 10 / 2026

Date d'affichage :
22 / 10 / 2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **8**
- Présents : **8**
- Votants : **8**

Votes :

- Pour : **8**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

L'an deux mille vingt-six, les vingt-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Syndical du SIVOS en Sapey, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Présidente Maryne SPANI.

MEMBRES PRÉSENTS :

Délégués de CHARCHILLA, Mme Catherine FORESTIER (suppléante), Mme Brigitte JANSSENS (titulaire), Délégués de COYRON, M. Christian MICHAUD, Mme Isabelle PRADERA (titulaires), Délégués de MAISOD, Mme Patricia DARRIGADE, Mme Sabine BAUD (suppléante), Délégués de MEUSSIA, Mme Maryne SPANI, Mme Marie MORILLERE (titulaires).

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : M. Romain VOLATIER, Délégué de CHARCHILLA, Mme Vanessa ALEMPS, Déléguée de MAISOD, absents excusés, sont représentés respectivement par leurs suppléants.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Patricia DARRIGADE

PERSONNEL TERRITORIAL : SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION

VU l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant ;

VU le Code des Collectivités Territoriale ;

VU l'avis du Comité Social Territorial compétent, lorsqu'il est requis ;

VU le tableau des effectifs du SIVOS ;

CONSIDERANT les nécessités de service liées à l'organisation des services du SIVOS pour l'année scolaire 2026-2027 ;

EXPOSÉ

Dans le cadre de la réorganisation des services mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, rendue nécessaire par la baisse des effectifs scolaires et l'évolution des besoins du service, les missions précédemment exercées par l'emploi d'Adjoint technique territorial affecté à la cantine, à l'entretien des bâtiments scolaires et à l'accompagnement en classe ont été redistribuées.

Cette réorganisation s'est notamment traduite par une modification des temps de travail et des missions des agents. Les missions d'accompagnement en classe et d'accompagnement dans le bus scolaire ont ainsi été regroupées au sein d'un même emploi représentant un temps de travail de 20 heures hebdomadaires (12 heures d'accompagnement dans le bus scolaire et 8 heures d'accompagnement en classe).

Dans ce contexte, le poste d'Adjoint technique territorial affecté à la cantine, à l'entretien des bâtiments scolaires et à l'accompagnement en classe a été supprimé dans les faits. Toutefois, cette suppression n'a pas été formalisée par une délibération du Comité syndical modifiant le tableau des effectifs.

Après échange avec le Centre de gestion, il convient de régulariser cette situation administrative en procédant à la suppression formelle de cet emploi du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **DÉCIDE** de :

ARTICLE 1 : Suppression de l'emploi

DECIDE de supprimer du tableau des effectifs un emploi permanent relevant du grade d'Adjoint technique territorial, chargé des fonctions d'agent de cantine, d'entretien des bâtiments scolaires et d'accompagnement en classe.

ARTICLE 2 : Motif de la suppression

PRECISE que cette suppression est motivée par la réorganisation des services mise en œuvre pour la rentrée scolaire 2026-2027 afin de tenir compte de la baisse des effectifs scolaires.

ARTICLE 3 : Modification du tableau des effectifs

DECIDE de modifier en conséquence le tableau des effectifs du SIVOS.

ARTICLE 4 : Exécution

AUTORISE Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 02/11/2026

Reçu en préfecture le 02/11/2026

Publié le

ID : 039-253906291-20261028-S_2026_0014-DE

La Présidente, Maryne SPANI

S.I.V.O.S En Sapey
Siège social : Mairie Siret : 25390629100021
230, route du Pont de la Pyle 39260 MAISOD
03.84.42.32.36 mairie@maisod.fr

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,
La Présidente, Maryne SPANI
Ou Vice-Présidente par délégation, Patricia DARRIGADE